



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-LEU

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATION N° : 07/14092022

**OBJET : Dématérialisation : télétransmission
des actes soumis au contrôle de légalité –
Changement de tiers télétransmetteur.**

Présents :	26
Procurations :	08
Votants :	34
Abstentions :	0

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

Nombre des conseillers en exercice : 38



Le Président de séance
Bruno DOMEN

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi quatorze septembre à dix-sept heures vingt-cinq, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Bruno DOMEN – Maire.

Présents :

M.DOMEN Bruno (Maire)

Les Adjoints : M. GUINET Pierre Henri (1^{er} Adjoint), Mme BERNON Nadège (2^{eme} Adjointe), Mme DALLY Brigitte (3^{eme} Adjointe), Mme SILOTIA Jacqueline (5^{eme} Adjointe), M. AUBIN Jimmy (8^{eme} Adjoint), Mme ANAMALE Marie-Claude (9^{eme} Adjointe)

Les Conseillers Municipaux : Mme ALEXANDRE Marie née NJANJO, M. CODARBOX Jacky, M. ZETTOR Josian, Mme PLANESSE Nadine née PALAS, M. LEAR Elie, Mme FERARD Sylvie, M. LAURET Bruno, Mme DOMPY Brigitte, M. ELLIN Fabrice, Mme SORET Pascaline née GRONDIN, Mme VERMINARDI Mylène née GOAR, M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming, Mme ZITTE Nicolette, M. EUZET Jean-Paul, Mme BARBIN Suzelle, M. VIRAMA Stéphane, Mme LENCLUME Marjorie, M. RENE David, M. HODGI Claudio

Absents représentés :

- M. LUCAS Philippe (4^{eme} Adjoint) *procuration* à M. DOMEN Bruno (Maire)
- M. BADAT Rahfick (6^{eme} Adjoint) *procuration* à M. EUZET Jean-Paul (Conseiller)
- Mme. BELIN Gisèle (7^{eme} Adjointe) *procuration* à Mme ALEXANDRE Marie (Conseillère)
- M. MAILLOT Bertrand (10^{eme} Adjoint) *procuration* à Mme. SORET Pascaline (Conseillère)
- Mme HAMILCARO Annick (Conseillère) *procuration* à Mme DALLY Brigitte (3^{eme} Adjointe)
- Mme SINAPAYEL Marie Josée (Conseillère) *procuration* à M. LAURET Bruno (Conseiller)
- Mme VION Marie Claire (Conseillère) *procuration* à M. ZETTOR Josian (Conseiller)
- M. MARIVAN Serge (Conseiller) *procuration* à Mme BERNON Nadège (2^{eme} adjointe)

Absents :

- Mme PERMALNAICK Armande (Conseillère)
- M. ABAR Dominique (Conseiller)
- M. FELICITE Roland (Conseiller)
- M. MULQUIN Christophe (Conseiller)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame DALLY Brigitte, 3^{eme} adjointe a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données, chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@mairie-saintleu.fr)

58, Avenue Général Lambert, BP 1004, 97898 Saint-Leu Cedex - 0262 34 80 03 – secretariat@mairie-saintleu.fr - www.saintleu.re



AFFAIRE N° 07/14092022**DEMATERIALIZATION - TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LEGALITE – CHANGEMENT DE TIERS TELETRANSMETTEUR***Direction Gestion Financière***Le Maire expose :**

Par délibération du 25 mars 2021, la Commune de Saint-Leu avait actualisé, avec la Préfecture, la convention portant définition des modalités d'organisation et de fonctionnement de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, notamment en mettant en œuvre la dématérialisation du contrôle budgétaire.

Pour les envois des actes réglementaires et budgétaires, la Commune souhaite changer de tiers télétransmetteur. Actuellement, la Commune a comme opérateur Berger Levrault et souhaite opter pour des raisons d'harmonisation pour le dispositif S2LOW de la Société LIBRICIEL, le même dispositif utilisé par le CCAS et la Caisse des Ecoles.

Pour ce changement de tiers télétransmetteur, il est nécessaire de valider un avenant à la convention de dématérialisation du contrôle de légalité avec la Préfecture.

Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider un avenant à la convention de dématérialisation du contrôle de légalité pour permettre le changement de tiers télétransmetteur ;
- De valider le nouveau tiers télétransmetteur LIBRICIEL (dispositif S2LOW) ;
- D'autoriser le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer tout autre acte et document se rapportant à cette affaire et notamment l'avenant à la convention ACTES.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Valide un avenant à la convention de dématérialisation du contrôle de légalité pour permettre le changement de tiers télétransmetteur ;
- Valide le nouveau tiers télétransmetteur LIBRICIEL (dispositif S2LOW) ;
- Autorise le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer tout autre acte et document se rapportant à cette affaire et notamment l'avenant à la convention ACTES.

**Pour extrait certifié conforme,
Saint-Leu, le 21 SEP. 2022
Le Président de séance,**



Bruno DOMEN